

L'

Aperçu des dossiers traités

Publié par le Bureau des communications de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB),
L'Aperçu rend compte des décisions du Conseil des commissaires. Les éditions précédentes
peuvent être consultées sur www.csmb.qc.ca

VOLUME 15, NUMÉRO 7 – MARS 2012 SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2012

COALITION POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ET ADOLESCENTS CYCLISTES – APPUI

Le Conseil des commissaires a résolu d'appuyer la Coalition pour la sécurité des enfants et adolescents cyclistes des centres hospitaliers universitaires du Québec. La Coalition vise notamment à : promouvoir l'éducation sur la sécurité en vélo autant chez les enfants et adolescents que chez les automobilistes; favoriser le développement d'un environnement adapté à la pratique du cyclisme et augmenter le taux de port du casque chez les enfants et adolescents cyclistes.

PROCESSUS DE RÉCEPTION ET DE TRAITEMENT DES AVIS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté le texte *Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève*. Ce document établit les modalités et les étapes menant au traitement, par le Conseil, des avis déposés par le Protecteur de l'élève, en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la CSMB.

AVIS #2010-2011-1 DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – DÉPÔT

Le Conseil des commissaires a demandé que l'avis #2010-2011-1 du Protecteur de l'élève, conformément au *Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève*, fasse l'objet d'une analyse approfondie par le Comité des services éducatifs jeunes et adultes. Celui-ci émettra une recommandation au Conseil sur les suites à donner aux correctifs proposés par le Protecteur de l'élève.

GUY-DRUMMOND ET JONATHAN – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE STATUT D'ÉCOLE À VOCATION PARTICULIÈRE

Le Conseil des commissaires a demandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) le maintien des écoles primaires **Jonathan** (Saint-Laurent) et **Guy-Drummond** (Outremont) aux fins de projets particuliers, pour une période d'au moins cinq ans débutant le 1^{er} juillet 2012. L'école Jonathan offre, depuis plus de 40 ans, un programme pédagogique alternatif. L'école Guy-Drummond est dédiée au programme d'éducation primaire internationale depuis quatre ans. La Loi sur l'instruction publique (LIP), en vertu de l'article 240, prescrit l'obtention de ces autorisations pour établir et maintenir une école aux fins d'un projet particulier.

COLLÈGE SAINT-LOUIS – OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Le Conseil des commissaires a octroyé le contrat pour la construction (Lot 2) du projet de déménagement du **Collège Saint-Louis** à Sept Frères Construction Inc. au montant de 26 620 100 \$. La relocalisation du Collège Saint-Louis permettra de regrouper les élèves actuellement dans deux bâtiments (Lachine et LaSalle) sous un même toit.



MONSEIGNEUR-RICHARD ET CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE VERDUN – ADOPTION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT MODIFIÉS

Le Conseil des commissaires a adopté les actes d'établissement modifiés de l'école **Monseigneur-Richard** (Verdun) et du **Centre de formation professionnelle (CFP) de Verdun** (Verdun) pour entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Les modifications aux actes concernent le projet de réunification des élèves et du personnel de l'école secondaire Monseigneur-Richard dans l'édifice Rhéaume et le déménagement des installations du CFP Verdun pour les programmes de formation professionnelle Esthétique, Coiffure et Infographie, présentement logés à l'édifice Rhéaume, à l'édifice Galt.

POLITIQUE LINGUISTIQUE – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté la *Politique linguistique* de la CSMB. Il s'agit d'un document succinct et utilitaire, ancré dans les préoccupations, qui remplace la *Politique de valorisation de la langue française*. La démarche a pris appui sur l'identification des zones de vulnérabilité et a mené à l'élaboration de trois principes directeurs : 1) Tous les membres du personnel et les élus de la CSMB sont responsables d'un usage optimal du français. 2) Le français est le véhicule de l'intégration à la culture québécoise et de sa promotion. 3) La CSMB contribue activement au rayonnement culturel du français. La Politique fait écho à la demande faite aux commissions scolaires, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), de se doter d'un tel document ou de réviser celui existant.

OFFRE DE SERVICE EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET GÉNÉRALE DES ADULTES – CONSULTATION

Le Conseil des commissaires a adopté aux fins de consultation un projet d'offre de services pour 2012-2013 à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Les programmes suivants s'ajouteraient en formation professionnelle: *Secrétariat juridique, Secrétariat médical, Photographie, Installation et entretien de système de sécurité, Serrurerie et Assistance dentaire*. Au total, 50 programmes seraient offerts dans six centres de formation professionnelle. Concernant l'éducation des adultes, l'offre demeure la même qu'en 2011-2012, soit des services d'alphabétisation, de francisation, d'intégration et de soutien pédagogique offerts dans quatre centres. La consultation a cours jusqu'au 24 avril et permet aux enseignants de s'exprimer. Le retour au Conseil est prévu en mai.

CECIL-NEWMAN – OCTROI DES CONTRATS AUX PROFESSIONNELS

Le Conseil des commissaires a donné le mandat au directeur général de procéder, à la réception de la recommandation de l'architecte, à l'octroi du contrat de l'aménagement intérieur de l'école **Cecil-Newman** (LaSalle) au plus bas soumissionnaire conforme, et convenu de procéder à la ratification de cet octroi lors de la séance d'avril. L'urgence de procéder à réalisation de ces travaux à temps pour la rentrée 2012 justifie cette procédure. Le retour au Conseil pour ratification est prévu le 3 avril. Rappelons que le transfert de l'école Cecil-Newman de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) permet de livrer de nouveaux locaux de classe pour la prochaine rentrée scolaire, répondant ainsi à la croissance de clientèle au primaire à LaSalle.

RAPPORT ANNUEL – ADOPTION

Le Conseil des commissaires a adopté le Rapport annuel 2010-2011 de la CSMB. Succinct et factuel, il place la réalisation du plan stratégique et les résultats liés à la convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) au cœur de l'exercice. La nouvelle formule fait écho à de récentes prescriptions de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Le Rapport annuel fera l'objet d'une séance publique de reddition de comptes, le 3 avril.

ENTENTE AVEC L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT – ACCEPTATION DE L'ACTE DE CESSION ET DE LA CONVENTION

Le Conseil des commissaires a accepté les termes de l'acte de cession concernant le lot 4 937 026 du cadastre du Québec d'une superficie de 16 500 mètres carrés servant à l'implantation d'un complexe sportif et il a aussi accepté les termes de la Convention régissant l'usage de deux terrains de soccer qui feront partie de ce complexe. Cette cession survient dans le cadre d'un échange de terrains entre l'arrondissement et la CSMB. Cette dernière s'était engagée à céder à l'arrondissement, notamment, le terrain correspondant à l'emplacement du complexe sportif projeté. De son côté, l'arrondissement s'était engagé à céder à la CSMB un terrain situé dans l'ouest de Saint-Laurent, pour la construction d'une nouvelle école primaire. L'entente conclue entre les deux parties prévoit que l'arrondissement cédera ce terrain d'ici le 1^{er} juillet.